|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **MINISTERE DE L’AGRICULTURE,**  **DES RESSOURCES HYDRAULIQUES**  **DE L’ASSAINISSEMENT**  **ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE**  **-------------**  **SECRETARIAT GENERAL**  **-------------**  **DIRECTION GENERALE**  **DESPRODUCTIONS VEGETALES** | |  | | --- | |  | | **BURKINA FASO**  **-------------**  **Unité – Progrès – Justice** |

**ETUDE POUR L’ELABORATION D’UNE STRATEGIE**

**NATIONALE EN MATIERE D’INTRANTS**

**ET D’EQUIPEMENTS AGRICOLES**

**AU BURKINA FASO**

**-=-=-=-**

**VOLUME III :**

**PLAN D’ACTIONS EN MATIERE D’INTRANTS ET D’EQUIPEMENTS AGRICOLES**

**AU BURKINA FASO**

***Version finale***

|  |  |
| --- | --- |
| Février 2015 | Consultant :  Institut de Formation et de  Recherche en Economie appliquée  (IFREAT) |

**TABLE DES MATIERES**

[SIGLES ET ABREVIATIONS 3](#_Toc405286841)

[LISTE DES TABLEAUX 4](#_Toc405286842)

[RESUME 5](#_Toc405286849)

[INTRODUCTION 6](#_Toc405286850)

[1 - PRESENTATION DU PLAN D’ACTION 7](#_Toc405286851)

[1.1. Rappel des axes stratégiques 7](#_Toc405286852)

[1.1.1. Axe stratégique 1 : développement de la demande en intrants et équipements agricoles 7](#_Toc405286853)

[1.1.2. Axe stratégique 2 : développement de l’offre en intrants et équipements agricoles 7](#_Toc405286854)

[1.1.3. Axe stratégique 3 : amélioration de l’environnement politique, technique, législatif et réglementaire dans le domaine des intrants et équipements agricoles 8](#_Toc405286855)

[1.1.4. Axe stratégique 4 : amélioration des mécanismes d’approvisionnement et de distribution des intrants et équipements agricoles 8](#_Toc405286856)

[1.1.5. Axe stratégique 5 : renforcement des capacités de la recherche et la liaison recherche-développement 8](#_Toc405286857)

[1.1.6. Axe stratégique 6: pilotage et coordination de la Stratégie 8](#_Toc405286858)

[1.2. Programmation et suivi des activités 13](#_Toc405286860)

[1.3. Mesure de la performance du plan d’action 20](#_Toc405286862)

[1.4. Détermination du coût du plan d’action 21](#_Toc405286863)

[2 - RECOMMANDATIONS PRATIQUES POUR L’OPERATIONNALISATION DU PLAN D’ACTION 26](#_Toc405286867)

[CONCLUSION 27](#_Toc405286868)

[ANNEXES 28](#_Toc405286869)

[ANNEXE 1 : SCHEMA DE PROGRAMMATION DES ACTIVITES 29](#_Toc405286870)

[ANNEXE 2 : PLAN DE MESURE DE LA PERFORMANCE 37](#_Toc405286871)

[ANNEXE 3 : COUT DETAILLE DU PLAN D’ACTION 43](#_Toc405286872)

# SIGLES ET ABREVIATIONS

AGRODIA : Association des grossistes et détaillants d’intrants agricoles

CAIMA : Centrale d’achat des intrants et matériels agricoles

CNA : Chambre nationale d’agriculture

CPF : Confédération paysanne du Faso

DCPM : Direction de la communication et de la presse ministérielle

DGESS : Direction générale des études et statistiques sectorielles

DGFOMR : Direction générale de la formation et de l’organisation du monde rural

DGPER : Direction générale de la promotion de l’économie rurale

DGPV : Direction générale des productions végétales

FCFA : Franc de la Communauté financière africaine

FIAB : Fédération nationale des industries de l’agro-alimentaire et de transformation du Burkina

IMF : Institution de micro-finance

MARHASA : Ministère de l’agriculture, des ressources hydrauliques, de l’assainissement et de la sécurité alimentaire

MASA : Ministère de l’agriculture et de la sécurité alimentaire

MCIA : Ministère du commerce, de l’industrie et de l’artisanat

MEF : Ministère de l’économie et des finances

OPA : Organisation professionnelle agricole

PTF : Partenaire technique et financier

SONAGESS : Société nationale de gestion du stock de sécurité alimentaire

# LISTE DES TABLEAUX

[Tableau 1 : Vue synoptique de la stratégie en matière d’intrants et d’équipements agricoles 10](#_Toc398227589)

[Tableau 2 : Description détaillée des activités 14](#_Toc398227591)

[Tableau 3 : Présentation synthétique du coût du plan d’action (en millions FCFA) 22](#_Toc398227594)

[Tableau 4 : Coût d’investissement et de fonctionnement de l’équipe nationale de coordination et de pilotage du plan d’action (en millions FCFA) 22](#_Toc398227595)

[Tableau 5 : Coût total du plan d’action (en millions FCFA) 23](#_Toc398227596)

[Tableau 6 : récapitulatif du niveau d’effort financier à fournir par l’Etat (en millions FCFA) 23](#_Toc398227597)

# RESUME

Le plan d’action en matière d’intrants et d’équipements agricoles a été conçu pour opérationnaliser la Stratégie déjà élaborée sur cette même thématique. Prévu pour une durée de cinq (5) ans, il comporte les éléments constitutifs suivants :

* Le schéma de programmation des activités ;
* Le plan de mesure de la performance du plan d’action ;
* La détermination du coût du plan d’action.

Le schéma de programmation et de suivi des activités donne un aperçu sur les aspects suivants:

* La liste des activités principales retenues ;
* Leur année de mise en œuvre ;
* Leur répartition par acteur principal et par acteur associé.

Pour s’assurer d’une mise en œuvre réussie du plan d’action, il est indispensable de suivre sa performance de façon méthodique. A cet effet, il est proposé un plan de mesure de la performance du plan d’action qui décrit de manière précise :

* Les sources des données à collecter ;
* La méthode de collecte des données ;
* La fréquence de collecte de ces données ;
* La structure responsable de la collecte des données.

La conduite de cet exercice nécessite que la DGPV mette en place en son sein une cellule de suivi-évaluation comme recommandé dans la Stratégie. Cette cellule devra être munie d’un manuel de suivi-évaluation. Son coût de fonctionnement est prévu dans le coût global du plan d’action.

Le coût global du plan d’action sur les cinq (5) ans se présente comme suit :

* Coût des activités du plan d’action : 16,613 milliards FCFA ;
* Coût des activités de pilotage et de coordination : 297,5 millions FCFA;
* **Coût total : 16, 910 milliards FCFA**.

Ce coût mesure le niveau d’effort à déployer par le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers pour promouvoir l’utilisation à grande échelle des intrants et des équipements agricoles dans la perspective d’une sécurité alimentaire et d’un développement durables au Burkina Faso. Les principaux postes de dépenses sont constitués essentiellement par (i) les incitations financières à accorder sous forme de crédits par l’Etat aux investisseurs et fournisseurs potentiels d’intrants et d’équipements agricoles, (ii) les fonds de crédit et les fonds de garantie à mettre en place pour promouvoir l’utilisation des intrants et équipements agricoles.

Avec la mise en œuvre du plan d’action en matière d’intrants et d’équipements agricoles, des conditions favorables sont créées pour l’accroissement de la productivité et de la production agricoles. Mais pour que ce plan d’action produise effectivement les effets attendus, il importe de créer un climat de confiance entre l’Etat, les PTF, les OPA, les institutions financières, les fabricants, fournisseurs et distributeurs d’intrants et d’équipements agricoles. Le plan d’action contribuera, entre autres, à assainir et améliorer de façon globale le climat des affaires en matière d’intrants et d’équipements agricoles.

# INTRODUCTION

La SCADD a prévu pour le secteur rural une contribution à l’économie nationale, la réalisation d’un taux de croissance moyen de 10,7% sur la période 2011-2015. Pour ce faire, les acteurs du secteur rural doivent relever d’importants défis dans le but d’accroître la productivité et la production agricoles en vue de réaliser une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable.

En vue d’atteindre cet objectif, le Ministère de l’Agriculture, des ressources hydrauliques, de l’assainissement et de la Sécurité alimentaire met l’accent, entre autres, sur les facteurs qui permettent d’améliorer la productivité et la production agricoles. En conséquence, le Burkina Faso vient de se doter d’une Stratégie en matière d’intrants et équipements agricoles.

Son objectif stratégique s’énonce comme suit : « **En 2025, l’agriculture burkinabè est productive, compétitive et moderne, grâce à une utilisation accrue et rationnelle des intrants et des équipements agricoles».**

L’opérationnalisation de cette stratégie passe par l’élaboration et la mise en œuvre de plans d’action.

Le présent plan d’action constitue le premier et couvre la période 2015-2019.

L’étude présente dans un premier temps le rappel des principaux axes de cette stratégie qui s’articule autour des thèmes suivants :

* le schéma de programmation des activités ;
* le plan de mesure de la performance du plan d’action ;
* la détermination du coût du plan d’action.

Dans un second temps, il est proposé un certain nombre de recommandations pour la mise en œuvre du plan.

# 1 - PRESENTATION DU PLAN D’ACTION

Dans cette première partie, il sera rappelé les cinq axes stratégiques définis dans le Volume 2. La seconde présentera le schéma de programmation des activités ; ensuite l’analyse abordera le plan de mesure de la performance du plan d’action, avant de dégager dans un dernier point la détermination du coût de ce plan.

## 1.1. Rappel des axes stratégiques

Conformément aux propositions du Volume 2, la Stratégie en matière d’intrants et équipements agricoles s’articule autour de six (6) axes stratégiques:

### *1.1.1. Axe stratégique 1 : développement de la demande en intrants et équipements agricoles*

A travers cet axe stratégique, il s’agit à la fois de stimuler la demande en intrants et équipements agricoles des producteurs agricoles, de faciliter la transformation et la commercialisation des produits agricoles et d’améliorer les systèmes de financement des achats d’intrants et d’équipements agricoles. Il comporte quatre (4) objectifs spécifiques qui sont les suivants :

* + 1. **Objectif spécifique 1** : Rendre disponibles et accessibles les informations sur les intrants et équipements agricoles ;
    2. **Objectif spécifique 2** : Renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles en achat d’intrants et d’équipements agricoles et en techniques de négociation ;
    3. **Objectif spécifique 3** : Développer la transformation et la commercialisation des produits agricoles ;
    4. **Objectif spécifique 4** : Améliorer les systèmes de financement des achats d’intrants et équipements agricoles.

### *1.1.2. Axe stratégique 2 : développement de l’offre en intrants et équipements agricoles*

L’axe stratégique 2 traite de la stimulation de l’offre par l’accroissement des capacités nationales de production d’intrants et d’équipements agricoles et de la promotion des investissements dans l’approvisionnement en intrants et équipements agricoles. Elle s’articule autour de quatre (4) objectifs spécifiques ci-dessous indiqués :

* + 1. **Objectif spécifique 1** : Accroître les capacités des unités nationales de production d’intrants et d’équipements agricoles ;
    2. **Objectif spécifique 2** : Stimuler la création de nouvelles unités de production d’intrants et d’équipements agricoles ;
    3. **Objectif spécifique 3** : Améliorer l’accessibilité des producteurs agricoles aux intrants et équipements agricoles ;
    4. **Objectif spécifique 4**: Promouvoir les investissements dans l’approvisionnement en intrants et équipements agricoles.

### *1.1.3. Axe stratégique 3 : amélioration de l’environnement politique, technique, législatif et réglementaire dans le domaine des intrants et équipements agricoles*

L’axe stratégique 3 met l’accent sur la nécessité de créer des conditions favorables au développement des intrants et des équipements agricoles, notamment d’un point de vue politique et réglementaire. Ces conditions sont portées par les deux (2) objectifs spécifiques ci-dessous :

1. **Objectif spécifique 1** : Mettre en œuvre des actions de promotion des intrants et équipements agricoles ;
2. **Objectif spécifique 2** : Assurer le contrôle des intrants et équipements agricoles par l’adoption et/ou l’application effectives de textes législatifs et réglementaires.

### *1.1.4. Axe stratégique 4 : amélioration des mécanismes d’approvisionnement et de distribution des intrants et équipements agricoles*

L’axe stratégique 4 propose des mécanismes pratiques pour l’amélioration de l’approvisionnement et de la distribution des intrants et équipements agricoles. A cet effet, il s’appuie sur trois (3) objectifs spécifiques qui sont les suivants :

1. **Objectif spécifique 1 :** Renforcer les réseaux de distributeurs d’intrants et d’équipements agricoles ;
2. **Objectif spécifique 2 :** Mettre en œuvre des mécanismes financiers efficaces d’approvisionnement et de distribution des intrants et d’équipements agricoles ;
3. **Objectif spécifique 3 :** Promouvoir la mise place de la centrale d’approvisionnement en intrants et matériel agricoles.

### *1.1.5. Axe stratégique 5 : renforcement des capacités de la recherche et la liaison recherche-développement*

L’axe stratégique 5 s’articule autour de deux (2) objectifs spécifiques :

1. **Objectif spécifique 1** : Développer de nouvelles technologies agricoles ;
2. **Objectif spécifique 2** : Promouvoir l’utilisation à grande échelle des nouvelles technologies agricoles.

### *1.1.6. Axe stratégique 6: pilotage et coordination de la Stratégie*

L’axe stratégique 6 porte sur les outils d’opérationnalisation de la Stratégie elle-même. Elle est structurée en trois (3) objectifs spécifiques :

1. **Objectif spécifique 1**: Assurer un pilotage et une coordination efficaces du système d’approvisionnement et de distribution des d’intrants et d’équipements agricoles ;
2. **Objectif spécifique 2** : Mettre en œuvre une stratégie opérationnelle de communication sur les intrants et équipements agricoles ;
3. **Objectif spécifique 3** : Mettre en place un système fonctionnel de suivi-évaluation sur les intrants et équipements agricoles.

Tous ces objectifs spécifiques sont assortis de résultats attendus donnés dans le tableau synoptique 1 ci-dessous :

### *Tableau 1 : Vue synoptique de la stratégie en matière d’intrants et d’équipements agricoles*

| **Objectifs spécifiques** | **Résultats attendus** |
| --- | --- |
| **Axe stratégique 1 : Développement de la demande en intrants et équipements agricoles** | |
| **Objectif spécifique 1.1**. : Rendre disponibles et accessibles les informations sur les intrants et équipements agricoles | Une base de données est constituée sur la production, la distribution et l’utilisation des intrants et équipements agricoles |
| Des informations commerciales fiables sur les marchés des intrants et équipements agricoles sont mises à la disposition des producteurs agricoles |
| **Objectif spécifique 1.2**. : Renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles en achat d’intrants et d’équipements agricoles et en techniques de négociation | Les OPA sont formées et sont capables de négocier l’achat des intrants et équipements agricoles aux meilleures conditions possibles |
| Des partenariats dynamiques sont créés entre les OPA et les institutions financières nationales pour le financement des intrants et équipements agricoles |
| **Objectif spécifique 1.3**. : Développer la transformation et la commercialisation des produits agricoles | Les produits agricoles sont transformés et assurés de débouchés commerciaux sûrs |
| Les revenus des producteurs sont accrus |
| Des surplus de revenus sont dégagés pour le financement des achats d’intrants et équipements agricoles |
| **Objectif spécifique 1.4**. : Améliorer les systèmes de financement des achats d’intrants et d’équipements agricoles | L’octroi de crédits intrants et équipements agricoles aux producteurs agricoles ainsi qu’aux revendeurs d’intrants et équipements agricoles par les banques commerciales est accru |

|  |  |
| --- | --- |
| **Axe stratégique 2 : Développement de l’offre d’intrants et d’équipements agricoles** | |
| **Objectif spécifique 2.1**. : Accroître les capacités des unités nationales de production d’intrants et d’équipements agricoles | Le niveau de production d’intrants et équipements agricoles est rehaussé |
| **Objectif spécifique 2.2**. : Stimuler la création de nouvelles unités de production d’intrants et d’équipements agricoles | Des investisseurs potentiels sont identifiés |
| Des incitations à l’investissement dans la production d’intrants et d’équipements agricoles sont accordées aux investisseurs potentiels |
| **Objectif spécifique 2.3.** : Améliorer l’accessibilité des producteurs agricoles aux intrants et équipements agricoles | Des types, formulations, conditionnements et formats adaptés d’intrants et d’équipements agricoles sont mis à la disposition des producteurs agricoles |
| **Objectif spécifique 2.4**. : Promouvoir les investissements dans l’approvisionnement en intrants et équipements agricoles | Des fournisseurs potentiels sont identifiés |
| Des incitations sont accordées aux fournisseurs potentiels |
| **Axe stratégique 3 : Amélioration de l’environnement politique, technique, législatif et réglementaire des intrants et équipements agricoles** | |
| **Objectif spécifique 3.1**. : Mettre en œuvre des actions de promotion des intrants et équipements agricoles | L’utilisation rationnelle des intrants et des équipements agricoles par les producteurs agricoles est mieux connue |
| La consommation d’intrants et d’équipements agricoles par les producteurs agricoles est accrue |
| **Objectif spécifique 3.2**. : Assurer le contrôle des intrants et équipements agricoles par l’adoption et/ou l’application de textes législatifs et réglementaires | Les normes et contrôles de qualité des intrants et des équipements agricoles sont respectés |
| Les cas de fraudes et contrefaçons sur les intrants et équipements agricoles sont réduits |

|  |  |
| --- | --- |
| **Axe stratégique 4 : Amélioration des mécanismes d’approvisionnement et de distribution des intrants et équipements agricoles** | |
| **Objectif spécifique 4.1**. : Renforcer les réseaux de distributeurs d’intrants et d’équipements agricoles | La disponibilité locale des intrants et équipements agricoles est accrue |
| **Objectif spécifique 4.2**. : Mettre en œuvre des mécanismes financiers efficaces d’approvisionnement et de distribution des intrants et des équipements agricoles | Un fonds national de financement des achats d’intrants et équipements agricoles est mis en place |
| Le système de warrantage est appliqué par les institutions financières nationales |
| **Objectif spécifique 4.3.** : Promouvoir la mise place de la centrale d’achat d’intrants et d’équipements agricoles | La centrale d’achats d’intrants et d’équipements agricoles est fonctionnelle |
| **Axe stratégique 5 : Renforcement des capacités de la recherche et la liaison recherche-développement** | |
| **Objectif spécifique 5.1**. : Développer de nouvelles technologies agricoles | De nouvelles variétés de semences, des formules d’engrais et de nouveaux équipements adaptés sont mis au point par la recherche |
| **Objectif spécifique 5.2**. : Promouvoir l’utilisation à grande échelle des nouvelles technologies agricoles | Les innovations techniques sont adoptées par les producteurs  La productivité agricole est accrue |
| **Axe stratégique 6 : Pilotage et coordination de la Stratégie** | |
| **Objectif spécifique 6.1**. : Assurer un pilotage et une coordination efficaces du système d’approvisionnement et de distribution des d’intrants et d’équipements agricoles | L’efficacité de l’approvisionnement et de la distribution des intrants et équipements agricoles est améliorée |
| **Objectif spécifique 6.2.**: Mettre en œuvre une stratégie opérationnelle de communication sur les intrants et équipements agricoles | Des campagnes de promotion des intrants et équipements agricoles sont réalisées |
| **Objectif spécifique 6.3**. : Mettre en place un système fonctionnel de suivi-évaluation sur les intrants et équipements agricoles | Un système de suivi-évaluation efficace est mis en place et fonctionnel |

## 1.2. Programmation et suivi des activités

Le plan d’action est construit à partir de la Stratégie. Il comporte par axe stratégique des objectifs spécifiques, des résultats et des activités. Il est prévu pour se réaliser sur cinq (5) ans. Les activités retenues sont spécifiquement celles qu’il faut mettre en œuvre pour atteindre les résultats attendus conformément aux objectifs spécifiques définis. Il s’agit des activités principales, programmées sur les cinq (5) années du plan d’action.

Le schéma de programmation et de suivi des activités donné à l’annexe 1 permet de voir :

* la liste des activités principales retenues ;
* leur année de mise en œuvre ;
* leur répartition par acteur principal et par acteur associé.

Par acteur principal, il faut comprendre la structure responsable de l’activité, celle qui doit prendre l’initiative d’impulser la mise en œuvre de l’activité. Dans cet exercice, l’acteur principal sera assisté par d’autres structures désignées comme acteurs associés.

Même si dans cette répartition des tâches, la DGPV est souvent citée comme acteur principal, c’est en raison de son rôle primordial dans l’opérationnalisation du plan d’action. L’on retiendra que la DGPV ne travaillera pas seule, mais de concert avec tous les acteurs concernés par l’utilisation des intrants et des équipements agricoles. Le dialogue entre ces différents acteurs devra être inclusif.

Le tableau 2 ci-dessous donne la description détaillée des activités du plan d’action, par axe, objectif spécifique et résultat attendu.

### *Tableau 2 : Description détaillée des activités*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Axe stratégique 1 : Développement de la demande en intrants et équipements agricoles** | | |
| **Objectif spécifique 1.1** : Rendre disponibles et accessibles les informations sur les intrants et équipements agricoles | | |
| ***Résultats attendus*** | ***Activités*** | ***Explication*** |
| R 1.1.1. Une base de données est constituée sur la production, la distribution et l’utilisation des intrants et équipements agricoles | *A.1.1.1.1. Mettre en place au sein de la DGPV une base de données sur la production, la distribution et l’utilisation des intrants et équipements agricoles* | La mise en place de cette base de données nécessitera la contribution d’un expert interne ou externe en création de bases de données. Ce travail sera suivi d’une formation des utilisateurs, notamment des cadres chargés du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d’action. |
| R 1.1.2. Des informations commerciales fiables sur les marchés des intrants et d’équipements agricoles sont mises à la disposition des producteurs agricoles | *A 1.1.2.1. Mettre en place un observatoire national sur le marché des intrants et équipements agricoles* | Il s’agit de mettre en réseau les structures étatiques et paraétatiques capables de fournir des informations commerciales fiables sur les marchés des intrants et d’équipements agricoles. Ces informations seront diffusées sous de forme de bulletins, de dépliants ou sur le site web du MARHASA |
| *A 1.1.2.2. Organiser des rencontres d’échanges entre les gestionnaires des SIM, les OPA et les fournisseurs et fabricants d’intrants et d’équipements agricoles* | Ces rencontres ont pour but de créer des cadres d’échanges directs entre les OPA et les fournisseurs et fabricants d’intrants et d’équipements agricoles. Elles peuvent se tenir sous forme d’ateliers annuels. |
| **Objectif spécifique 1.2** : Renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles en achat d’intrants et d’équipements agricoles et en techniques de négociation | | |
| R 1.2.1. Les OPA sont formées et sont capables de négocier l’achat des intrants et d’équipements agricoles aux meilleures conditions possibles | *A 1.2.1.1. Faciliter des ateliers de renforcement des capacités commerciales des OPA* | Cette activité consiste à former les OPA sur l’achat des intrants et d’équipements agricoles aux meilleures conditions possibles. Des modules de formation adaptés au niveau d’instruction et de compréhension des OPA seront conçus à cet effet et administrés chaque année en vue d’atteindre le plus grand nombre. |
| R 1.2.2. Des partenariats dynamiques sont créés entre les OPA et les institutions financières nationales pour le financement des intrants et équipements agricoles | *A 1.2.2.1.Créer des plateformes de dialogue entre OPA, associations de commerçants et partenaires (institutions financières, transporteurs, etc.* | Il s’agit de créer un réseau formel entre les OPA, associations de commerçants et partenaires (institutions financières, transporteurs) pour permettre des discussions franches et des échanges sur des questions d’intérêt commun et améliorer le climat des affaires. |
| *A 1.2.2.2.Favoriser la conclusion de protocoles d’accord entre les OPA, les associations de commerçants et les institutions financières nationales pour le financement des intrants et équipements agricoles* | Les échanges susmentionnés, s’ils sont bien conduits, vont permettre d’améliorer la confiance entre les acteurs et de déboucher sur la conclusion de protocoles d’accord entre les différents acteurs |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Objectif spécifique 1.3** : Développer la transformation et la commercialisation des produits agricoles | | |
| R 1.3.1. Les produits agricoles sont transformés et assurés de débouchés commerciaux sûrs | *A 1.3.1.1. Faciliter l’installation d’unités nationales de stockage et de première transformation par des incitations fiscales et facilités d’accès au crédit* | L’Etat mettra en place annuellement une somme consistante pour soutenir les initiatives individuelles ou collectives de transformation des produits agricoles |
| *A 1.3.1.2. Renforcer les capacités des OPA en stockage, transformation et commercialisation des produits agricoles* | Il s’agira de former de façon progressive les OPA sur les techniques de transformation et de commercialisation des produits agricoles |
| R 1.3.2. Les revenus des producteurs sont accrus | *A 1.3.2.1. Faciliter la mise en marché des produits agricoles transformés* | L’Etat aidera les producteurs agricoles à commercialiser leurs produits à travers l’appui à l’organisation de foires et de bourses commerciales |
| R 1.3.3. Des surplus de revenus sont dégagés pour le financement des achats d’intrants et équipements agricoles | *A 1.3.3.1.Améliorer la qualité et la compétitivité des produits agricoles transformés* | Il s’agit d’une activité de renforcement des capacités centrée sur les normes, la qualité et le conditionnement des produits agricoles transformés |
| **Objectif spécifique 1.4.** : Améliorer les systèmes de financement des achats d’intrants et d’équipements agricoles | | |
| R 1.4.1. L’octroi de crédits intrants et équipements agricoles aux producteurs agricoles ainsi qu’aux revendeurs d’intrants et d’équipements agricoles par les banques commerciales est accru | *A 1.4.1.1. Lancer une campagne de promotion destinée aux banques nationales pour dynamiser l’investissement en milieu agricole* | Peu de banques commerciales financent actuellement l’agriculture. Une campagne de sensibilisation et de promotion à leur endroit permettra de susciter leur intérêt à financer davantage l’investissement dans le secteur rural |
| *A 1.4.1.2. Etudier la possibilité de réduire certains taux ou certaines taxes pour les banques nationales accordant des crédits aux intrants et équipements agricoles* | L’Etat pourra alléger le coût des crédits destinés intrants et équipements agricoles par une bonification des taux d’intérêt. Préalablement à cela, la réalisation d’une étude s’avère nécessaire |
| *A 1.4.1.3. Faciliter l’accès au micro-crédit* | L’accès au micro-crédit sera facilité par la mise en place (i) d’un fonds de crédit et (ii) d’un fonds de garantie du crédit à l’attention des producteurs agricoles. Ce micro-crédit sera géré par les institutions de micro-finance |
| *A 1.4.1.4. Promouvoir l’épargne intrants et équipements agricoles* | L’épargne intrants et équipements agricoles permet aux producteurs agricoles d’acheter cash ces facteurs de production et d’éviter de supporter le coût du crédit. Pour y parvenir, un renforcement des capacités des producteurs agricoles s’avère nécessaire |
| *A 1.4.1.5. Mettre en place l’assurance agricole* | La mise en place de l’assurance agricole est une condition indispensable et préalable au financement de l’agriculture par les banques commerciales. Elle incombe l’Etat qui devra par ailleurs former les producteurs agricoles à une bonne compréhension du mode de fonctionnement de l’assurance agricole |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Axe stratégique 2 : Développement de l’offre d’intrants et d’équipements agricoles** | | |
| **Objectif spécifique 2.1** : Accroître les capacités des unités nationales de production d’intrants et d’équipements agricoles | | |
| R 2.1.1. Le niveau de production d’intrants et d’équipements agricoles est rehaussé | *A 2.1.1.1. Réaliser des études de faisabilité sur l’accroissement des capacités nationales de production d’intrants et d’équipements agricoles* | De telles études de faisabilité aideront à connaître la situation de base puis à déterminer les mesures pratiques (techniques, économiques et financières) à prendre en vue de rehausser le niveau de production des intrants et équipements agricoles |
| *A 2.1.1.2.Encourager la production nationale d’intrants et d’équipements agricoles* | Des moyens financiers seront déployés sous forme de crédits pour soutenir les unités nationales de production d’intrants et d’équipements agricoles |
| **Objectif spécifique 2.2** : Stimuler la création de nouvelles unités de production d’intrants et d’équipements agricoles | | |
| R.2.2.1 Des investisseurs potentiels sont identifiés | *A 2.2.1.1. Réaliser une étude sur l’identification des investisseurs potentiels* | Cette identification a pour but de bien cibler les investisseurs potentiels et de déterminer le niveau des incitations financières à leur octroyer |
| R 2.2.2. Des incitations à l’investissement dans la production d’intrants et d’équipements agricoles sont accordées aux investisseurs potentiels | *A 2.2.2.1. Octroyer des incitations financières aux producteurs d’intrants et d’équipements agricoles* | Il s’agit de mettre des lignes de crédit à la disposition des producteurs d’intrants et d’équipements agricoles |
| **Objectif spécifique 2.3** : Améliorer l’accessibilité des producteurs agricoles aux intrants et équipements agricoles | | |
| R 2.3.1. Des types, formulations, conditionnements et formats adaptés d’intrants et d’équipements agricoles sont mis à la disposition des producteurs agricoles | *A 2.3.1.1. Encourager les producteurs et distributeurs d’intrants et d’équipements agricoles à mettre en vente des petits conditionnements et formats adaptés* | Cet encouragement se fera sous la forme d’actions de sensibilisation des distributeurs d’intrants et d’équipements agricoles sur l’intérêt et les aspects pratiques de ces types, formulations, conditionnements et formats pour les utilisateurs |
| R 2.3.2. Des fournisseurs potentiels sont identifiés | *A 2.3.2.1. Réaliser une étude sur l’identification des fournisseurs potentiels d’intrants et d’équipements agricoles* | Cette identification a pour but de déterminer les fournisseurs potentiels intéressés à offrir des types, formulations, conditionnements et formats adaptés d’intrants et d’équipements agricoles |
| **Objectif spécifique 2.4** : Promouvoir les investissements dans l’approvisionnement en intrants et équipements agricoles | | |
| R 2.4.1. Des incitations sont accordées aux fournisseurs potentiels | *A 2.4.1.1. Identifier au niveau international, avec l’appui des PTF, des fournisseurs potentiels* | Cette identification a pour but de bien cibler les investisseurs potentiels et de déterminer le niveau des incitations financières à leur octroyer |
| *A 2.4.1.2. Offrir des incitations à l’investissement national* | Des incitations financières sous forme de crédits seront annuellement mises à la disposition des fournisseurs potentiels d’intrants et d’équipement agricoles |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Axe stratégique 3 : Amélioration de l’environnement politique, technique, législatif et réglementaire des intrants et d’équipements agricoles** | | |
| **Objectif spécifique 3.1** : Mettre en œuvre des actions de promotion des intrants et des équipements agricoles | | |
| R 3.1.1. L’utilisation rationnelle des intrants et des équipements agricoles par les producteurs agricoles est mieux connue | *A 3.1.1.1. Lancer une campagne d’information sur l’utilisation rationnelle des intrants et équipements agricoles* | Une telle campagne d’information, organisée durant les deux premières années du plan d’action, aidera les producteurs agricoles à se familiariser avec l’utilisation rationnelle des intrants et équipements agricoles afin d’éviter les gaspillages et les surcoûts |
| R 3.1.2. La consommation d’intrants et d’équipements agricoles par les producteurs agricoles est accrue | *A 3.1.2.1. Soutenir l’utilisation à grande échelle des intrants et équipements agricoles* | L’Etat mettra annuellement des moyens financiers à la disposition des services de vulgarisation pour stimuler l’utilisation à grande échelle des intrants et équipements agricoles |
| **Objectif spécifique 3.2** : Assurer le contrôle des intrants et des équipements agricoles par l’adoption et/ou l’application de textes législatifs et réglementaires | | |
| R 3.2.1. Les normes et contrôles de qualité des intrants et des équipements agricoles sont respectés | *A 3.2.1.1. Développer un cadre normatif portant sur les intrants et les équipements agricoles* | Il s’agit de prendre de nouveaux textes législatifs et réglementaires ou des textes complémentaires à ceux déjà existants |
| R 3.2.2. Les cas de fraudes et contrefaçons sur les intrants et matériel agricoles sont réduits | *A 3.2.2.1. Renforcer les capacités des laboratoires et services compétents de contrôle des intrants agricoles et des équipements agricoles* | L’Etat déploiera des moyens financiers pour rendre opérationnels les laboratoires et services compétents de contrôle des intrants agricoles et des équipements agricoles |
| **Axe stratégique 4 : Amélioration des mécanismes d’approvisionnement et de distribution des intrants et des équipements agricoles** | | |
| **Objectif spécifique 4.1** : Renforcer les réseaux de distributeurs d’intrants et d’équipements agricoles | | |
| R 4.1.1. La disponibilité locale des intrants et équipements agricoles est accrue | *A.4.1.1.1.Organiser des rencontres d’échanges entre les distributeurs locaux, les fabricants d’intrants et équipements agricoles et les utilisateurs* | Ces rencontres ont pour but de créer de bonnes relations d’affaires entre les distributeurs locaux, les fabricants d’intrants et équipements agricoles et les utilisateurs. Elles se tiendront sous forme d’ateliers annuels |
| R 4.1.2. Un fonds national de financement des achats d’intrants et équipements agricoles est mis en place | *A 4.1.2.1. Faciliter la mise en place d’un fonds national de financement des achats d’intrants et équipements agricoles* | L’Etat mettra en place une somme pour financer les achats d’intrants et équipements agricoles. Cela permettra durant les deux premières années du plan d’action d’améliorer la disponibilité des intrants et équipements agricoles |
| **Objectif spécifique 4.2** : Renforcer les réseaux de distributeurs d’intrants et d’équipements agricoles | | |
| R 4.2.1. Le système de warrantage est appliqué par les institutions financières nationales | *A 4.2.1.1. Développer les systèmes d’épargne intrants et équipements agricoles, et de warrantage* | Les systèmes d’épargne intrants et équipements agricoles, et de warrantage sont des mécanismes efficaces pour faciliter l’accès aux intrants et équipements agricoles. Pour qu’ils soient bien maîtrisés par tous les acteurs concernés, un renforcement des capacités notamment des OPA s’avère nécessaire. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Objectif spécifique 4.3.** : Promouvoir la mise place de la centrale d’achat d’intrants et d’équipements agricoles | | |
| R 4.3.1. La centrale d’approvisionnement en intrants et de matériel agricoles est fonctionnelle | *A 4.3.1.1. Mettre en application les recommandations de l’étude sur la Centrale d’approvisionnement en intrants et de matériels agricoles (CAIMA)* | Une étude faisabilité a été réalisée sur la Centrale d’approvisionnement en intrants et de matériels agricoles (CAIMA). Les recommandations qui en sont issues sont dignes d’intérêt et doivent être opérationnalisées. L’activité proposée consiste à suivre de près la mise en œuvre de ces recommandations |
| *A 4.3.1.2. Encourager le partenariat public-privé en vue de l’opérationnalisation de la CAIMA* | Le partenariat public-privé est un mécanisme efficace d’opérationnalisation de la CAIMA. Ce partenariat a besoin d’être promu par des actions de sensibilisation des différents acteurs intervenant dans les achats d’intrants et d’équipements agricoles |
| **Axe stratégique 5 : Renforcement des capacités de la recherche et la liaison recherche-développement** | | |
| **Objectif spécifique 5.1. :** Développer de nouvelles technologies agricoles | | |
| R 5.1.1. De nouvelles variétés de semences, des formules d’engrais et de nouveaux équipements adaptés sont mis au point par la recherche | *A 5.1.1.1. Adopter et mettre en application des thèmes de recherche sur les nouvelles variétés de semences, des formules d’engrais et de nouveaux équipements adaptés* | Sur la base des besoins exprimés par les producteurs agricoles, de nouveaux thèmes de recherche seront conçus et mis en œuvre pour y apporter des réponses appropriées. |
| *A 5.1.2.1. Mettre en place une plate-forme fonctionnelle d’échanges entre les agents de la DGPV et les chercheurs de l’INERA* | Des concertations régulières et formelles se tiendront entre les cadres de la DGPV et les chercheurs de l’INERA pour s’accorder sur les thèmes de recherche et le choix des technologies appropriées. |
| **Objectif spécifique 5.2. :** Promouvoir l’utilisation à grande échelle des nouvelles technologies agricoles | | |
| R.5.2.1.Les innovations techniques sont adoptées par les producteurs  R.5.2.2.La productivité agricole est accrue | *A 5.2.1. Elaborer et diffuser des fiches techniques sur l’utilisation des nouvelles variétés de semences, des formules d’engrais et de nouveaux équipements adaptés après les tests de démonstration en milieu réel* | Les technologies proposées par la recherche et retenues par la DGPV seront décrites dans des fiches techniques dans un langage simple en vue de leur diffusion auprès des producteurs agricoles après les tests en milieu paysan |
| *A 5.2.2. Former les producteurs à l’utilisation des nouvelles variétés de semences, des formules d’engrais et de nouveaux équipements adaptés suivi d’une vulgarisation et d’un appui-conseil appropriés* | Les nouvelles variétés de semences et formules d’engrais, ainsi que les nouveaux équipements agricoles ne peuvent être utilisés de façon optimale que si les producteurs agricoles sont bien formés. Des méthodes appropriées de vulgarisation et d’appui-conseil seront également utilisées. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Axe stratégique 6 : Pilotage et coordination de la Stratégie et du plan d’action** | | |
| **Objectif spécifique 6.1** : Assurer un pilotage et une coordination efficaces du système d’approvisionnement et de distribution des d’intrants et d’équipements agricoles | | |
| R 6.1.1. L’efficacité de l’approvisionnement et de la distribution des intrants et équipements agricoles est améliorée | *A 6.1.1.1. Mettre en place des organes de pilotage et de coordination de la Stratégie et du Plan d’action* | Les organes de pilotage et de coordination de la Stratégie et du Plan d’action devront être créés par des textes réglementaires qui en même temps devront régir leurs modes de fonctionnement |
| *A 6.1.1.2. Tenir régulièrement les réunions statutaires des organes de pilotage et de coordination de la Stratégie et du Plan d’action* | Les organes de pilotage et de coordination devront se réunir aux périodes indiquées dans les textes régissant leurs modes de fonctionnement |
| **Objectif spécifique 6.2** : Mettre en œuvre une stratégie opérationnelle de communication sur les intrants et équipements agricoles | | |
| R 6.2.1. Des campagnes de promotion des intrants et équipements agricoles sont réalisées | *A 6.2.1.1. Elaborer et adopter une stratégie opérationnelle de communication du plan d’action* | Cette stratégie sera élaborée par un expert en communication avec la contribution des cadres de la DGPV qui seront par la suite chargés de sa mise en œuvre régulière |
| *A 6.2.1.2. Organiser annuellement des campagnes de promotion des intrants et équipements agricoles* | Sur la base de cette stratégie, des campagnes de promotion des intrants et équipements agricoles seront organisées annuellement |
| **Objectif spécifique 6.3** : Mettre en place un système fonctionnel de suivi-évaluation sur les intrants et équipements agricoles | | |
| R 6.3.1. Un système de suivi-évaluation efficace est mis en place et fonctionnel | *A 6.3.1.1. Elaborer et mettre en œuvre un manuel de suivi-évaluation du plan d’action* | Ce manuel de suivi-évaluation sera élaboré par un expert en suivi-évaluation avec la contribution des cadres de la DGPV |
| *A 6.3.1.2. Renforcer les capacités des cadres de la DGPV en suivi-évaluation* | Une formation des cadres de la DGPV à l’utilisation régulière du manuel de suivi évaluation permettra de tirer le meilleur profit du système de suivi-évaluation mis en place |

Comme ci-dessus évoqué, la DGPV jouera un rôle majeur dans l’opérationnalisation du plan d’action. Pour donner plus de chance de succès à ce plan d’action, il est proposé la mise en place d’une équipe chargée du pilotage et de la coordination composée comme suit :

* Encadrement supérieur :
  + 1 coordonnateur du plan d’action ;
  + 1 ingénieur agro-économiste/agronome ;
  + 1 spécialiste en marketing des intrants agricoles ;
  + 1 responsable administratif et financier ;
  + 1 spécialiste en planification et suivi-évaluation ;
  + 1 spécialiste en communication.
* Equipe d’appui :
  + 1 secrétaire-comptable ;
  + 1 chauffeur ;
  + 1 reprographe-agent de liaison ;
  + 1 gardien.

Cette équipe n’aura d’autre responsabilité que le pilotage et la coordination du plan d’action. Le personnel sera mis à disposition par le MARHASA et chaque agent bénéficiera d’une indemnité mensuelle en complément à son salaire. Elle travaillera en étroite collaboration avec les structures techniques en charge des semences, des engrais, des pesticides et des équipements agricoles. Le coût de fonctionnement de cette structure est pris en compte dans le coût global du plan d’action.

## 1.3. Mesure de la performance du plan d’actions

Pour s’assurer d’une mise en œuvre réussie du plan d’action, il est indispensable de suivre sa performance de façon méthodique. A cet effet, il est proposé ci-dessous un plan de mesure de la performance du plan d’action.

Le plan de mesure de la performance décrit de manière précise :

* Les sources des données à collecter ;
* La méthode de collecte des données ;
* La fréquence de collecte de ces données ;
* La structure responsable de la collecte des données.

La conduite de cet exercice nécessite que la DGPV mette en place en son sein une cellule de suivi-évaluation comme recommandé dans la Stratégie. Cette cellule devra être munie d’un manuel de suivi-évaluation. Son coût de fonctionnement est aussi prévu dans le coût global du plan d’action.

Le plan de mesure de la performance est décrit à l’annexe 2.

## 1.4. Détermination du coût du plan d’actions

Pour la détermination du coût global, les besoins d’investissement et toutes les activités du plan d’action ont été entièrement chiffrés.

La décomposition du coût global du plan d’actions sur les cinq (5) ans se présente comme suit :

* Coût des activités du plan d’actions : 16,613 milliards FCFA (cf. tableau 3 ci-dessous) ;
* Coût des activités de pilotage et de coordination : 297,5 millions FCFA (cf. tableau 4 ci-dessous) ;
* **Coût total : 16,910 milliards FCFA** (cf. tableau 5 ci-dessous).

Ce coût mesure le niveau d’effort à déployer par le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers pour promouvoir l’utilisation à grande échelle des intrants et des équipements agricoles dans la perspective d’une sécurité alimentaire et d’un développement durables au Burkina Faso. Les principaux postes de dépenses sont constitués essentiellement par (i) les incitations financières à accorder sous forme de crédits par l’Etat aux investisseurs et fournisseurs potentiels d’intrants et d’équipements agricoles, (ii) les fonds de crédit et les fonds de garantie à mettre en place pour promouvoir l’utilisation des intrants et équipements agricoles.

Ce coût peut paraître élevé de prime abord, mais il faut retenir que son financement sera assuré conjointement par l’Etat, les bailleurs de fonds nationaux, régionaux et internationaux, des mécanismes spécialisés tels que le partenariat public-privé. Dans le document consacré à la Stratégie en matière d’intrants et d’équipements agricoles, il est proposé des actions de mobilisation des ressources financières.

De façon synthétique, il a été établi le niveau de l’effort financier que l’Etat et ses PTF devront déployer pour soutenir la mise en œuvre du plan d’action. Cette situation, dressée au tableau 6 ci-dessous sur la base des principales dépenses, indique clairement que les financements que l’Etat et ses PTF auront à assurer se feront sous la forme de crédits aux différents acteurs impliqués dans le développement de l’utilisation des intrants et des équipements agricoles. Il ne s’agit donc pas de fonds perdus, mais de sommes remboursables qui pourront servir à beaucoup d’acteurs sur une longue durée.

### *Tableau 3 : Présentation synthétique du coût du plan d’action (en millions FCFA)*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Composante** | **An1** | **An2** | **An3** | **An4** | **An5** | **Total** |
| **Axe 1** : Développement de la demande en intrants et équipements agricoles | 1 085 | 1 100 | 1 055 | 1 055 | 1 055 | 5 350 |
| **Axe 2** : Développement de l’offre en intrants et équipements agricoles | 915 | 915 | 1 025 | 1 025 | 1 025 | 4 905 |
| **Axe 3** : Amélioration de l’environnement politique, technique, législatif et réglementaire du marché des intrants et équipements agricoles | 100 | 245 | 175 | 175 | 75 | 770 |
| **Axe 4** : Amélioration des mécanismes d’approvisionnement et de distribution des intrants et équipements agricoles | 2 102 | 2 102 | 102 | 102 | 102 | 4 510 |
| **Axe 5**: Renforcement des capacités de la recherche et la liaison recherche-développement | 160 | 160 | 160 | 160 | 160 | 800 |
| **Axe 6**: Pilotage et coordination de la Stratégie et du plan d’action | 78 | 50 | 50 | 50 | 50 | 278 |
| **Total des axes** | **4 440** | **4 572** | **2 567** | **2 567** | **2 467** | **16 613** |

### *Tableau 4: Coût d’investissement et de fonctionnement de l’équipe nationale de coordination et de pilotage du plan d’action (en millions FCFA)*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Postes de dépenses** | **Années** | | | | | |
| ***An1*** | ***An2*** | ***An3*** | ***An4*** | ***An5*** | ***Total sur 5 ans*** |
| Indemnités encadrement supérieur | 11,4 | 11,4 | 11,4 | 11,4 | 11,4 | 57 |
| Indemnités personnel d’appui | 2,7 | 2,7 | 2,7 | 2,7 | 2,7 | 13,5 |
| Acquisition d’1 véhicule 4x4 | 25 |  |  |  |  | 25 |
| Fonctionnement du véhicule | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 25 |
| Location de bureaux | 4,8 | 4,8 | 4,8 | 4,8 | 4,8 | 24 |
| Mobilier de bureau | 10 |  |  |  |  | 10 |
| Matériel informatique | 15 |  |  |  |  | 15 |
| Matières et fournitures consommables | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 15 |
| Fonctionnement (réunions, missions, services extérieurs, etc.) | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 100 |
| Evaluations externes du plan d’action (mi-parcours et en fin de phase) |  |  | 5 |  | 8 | 13 |
| **Total** | **96,9** | **46,9** | **51,9** | **46,9** | **54,9** | **297,5** |

***Tableau 5 : Coût total du plan d’action (en millions FCFA)***

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Composante** | **An1** | **An2** | **An3** | **An4** | **An5** | **Total** |
| Axe 1 : Développement de la demande en intrants et équipements agricoles | 1085 | 1100 | 1055 | 1055 | 1055 | 5350 |
| Axe 2 : Développement de l’offre en intrants et équipements agricoles | 915 | 915 | 1025 | 1025 | 1025 | 4905 |
| Axe 3 : Amélioration de l’environnement politique, technique, législatif et réglementaire du marché des intrants et équipements agricoles | 100 | 245 | 175 | 175 | 75 | 770 |
| Axe 4 : Amélioration des mécanismes d’approvisionnement et de distribution des intrants et équipements agricoles | 2102 | 2102 | 102 | 102 | 102 | 4510 |
| Axe 5: Renforcement des capacités de la recherche et la liaison recherche-développement | 160 | 160 | 160 | 160 | 160 | 800 |
| Axe 6 : Pilotage et coordination de la Stratégie et du plan d’action | 78 | 50 | 50 | 50 | 50 | 278 |
| **Total des axes** | **4440** | **4572** | **2567** | **2567** | **2467** | **16613** |
| **Coût pilotage et coordination** | **96,9** | **46,9** | **51,9** | **46,9** | **54,9** | **297,5** |
| **Total général** | **4536,9** | **4618,9** | **2618,9** | **2613,9** | **2521,9** | **16910,5** |

### *Tableau 6 : récapitulatif du niveau d’effort financier à fournir par l’Etat (en millions FCFA)*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Axe stratégique 1 : Développement de la demande en intrants et équipements agricoles** | | | | |
| **Objectif spécifique** | **Résultat** | **Activité** | **Montant cumulé sur les 5 ans** | **Nature du financement** |
| **Objectif spécifique 1.3** : Développer la transformation et la commercialisation des produits agricoles | Les produits agricoles sont transformés et assurés de débouchés commerciaux sûrs | Faciliter l’installation d’unités nationales de stockage et de première transformation par des incitations fiscales et facilités d’accès au crédit | 1500 | Prêt |
| Faciliter la mise en marché des produits agricoles transformés | 500 | Subvention |
| Objectif spécifique 1.4. : Améliorer les systèmes de financement des achats d’intrants et d’équipements agricoles | L’octroi de crédits intrants et équipements agricoles aux producteurs agricoles ainsi qu’aux revendeurs d’intrants et d’équipements agricoles par les banques commerciales est accru | Faciliter l’accès au micro-crédit | 2500 | Prêt |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Axe stratégique 2 : Développement de l’offre d’intrants et d’équipements agricoles** | | | | |
| **Objectif spécifique 2.1** : Accroître les capacités des unités nationales de production d’intrants et d’équipements agricoles | Le niveau de production d’intrants et d’équipements agricoles est rehaussé | Encourager la production nationale d’intrants et d’équipements agricoles | 2500 | Prêt |
| **Objectif spécifique 2.2** : Stimuler la création de nouvelles unités de production d’intrants et d’équipements agricoles | Des incitations à l’investissement dans la production d’intrants et d’équipements agricoles sont accordées aux investisseurs potentiels | Octroyer des incitations financières aux producteurs d’intrants et d’équipements agricoles | 2000 | Prêt |
| **Objectif spécifique 2.4** : Promouvoir les investissements dans l’approvisionnement en intrants et équipements agricoles | Des incitations sont accordées aux fournisseurs potentiels | Offrir des incitations à l’investissement national | 1250 | Prêt |
| **Axe stratégique 3 : Amélioration de l’environnement politique, technique, législatif et réglementaire**  **des intrants et d’équipements agricoles** | | | | |
| **Objectif spécifique 3.1** : Mettre en œuvre des actions de promotion des intrants et des équipements agricoles | La consommation d’intrants et d’équipements agricoles par les producteurs agricoles est accrue | Soutenir l’utilisation à grande échelle des intrants et équipements agricoles | 300 | Subvention |
| **Objectif spécifique 3.2** : Assurer le contrôle des intrants et des équipements agricoles par l’adoption et/ou l’application de textes législatifs et réglementaires | Les cas de fraudes et contrefaçons sur les intrants et matériel agricoles sont réduits | Renforcer les capacités des laboratoires et services compétents de contrôle des intrants agricoles et des équipements agricoles | 300 | Subvention |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Axe stratégique 4 : Amélioration des mécanismes d’approvisionnement et de distribution des intrants et des équipements agricoles** | | | | |
| **Objectif spécifique 4.2**. : Mettre en œuvre des mécanismes financiers efficaces d’approvisionnement et de distribution des intrants et des équipements agricoles | Un fonds national de financement des achats d’intrants et équipements agricoles est mis en place | Faciliter la mise en place d’un fonds national de financement des achats d’intrants et équipements agricoles | 4000 | Prêt |
| Le système de warrantage est appliqué par les institutions financières nationales | Développer les systèmes d’épargne intrants et équipements agricoles, et de warrantage | 250 | Subvention |
| **Axe stratégique 5 : Renforcement des capacités de la recherche et la liaison recherche-développement** | | | | |
| Objectif spécifique 5.1. : développer de nouvelles technologies agricoles | De nouvelles variétés de semences, des formules d’engrais et de nouveaux équipements adaptés sont mis au point par la recherche | Adopter et mettre en application des thèmes de recherche sur les nouvelles variétés de semences, des formules d’engrais et de nouveaux équipements adaptés | 500 | Subvention |
| *Mettre en place une plate-forme fonctionnelle d’échanges entre les agents de la DGPV et les chercheurs de l’INERA* |  | Subvention |
| Objectif spécifique 5.2. Promouvoir l’utilisation à grande échelle des nouvelles technologies agricoles | Les innovations techniques sont adoptées par les producteurs | *Elaborer et diffuser des fiches techniques sur l’utilisation des nouvelles variétés de semences, des formules d’engrais et de nouveaux équipements adaptés après les tests de démonstration en milieu paysan* |  | Subvention |
| *Former les producteurs à l’utilisation des nouvelles variétés de semences, des formules d’engrais et de nouveaux équipements adaptés suivi d’une vulgarisation et d’un appui-conseil appropriés* |  | Subvention |
| **Total** |  |  | **15 600** |  |

# 2 - RECOMMANDATIONS PRATIQUES POUR L’OPERATIONNALISATION DU PLAN D’ACTION

Pour la mise en œuvre réussie, un certain nombre de recommandations mérite d’être fait. De façon non exhaustive, on peut citer les recommandations suivantes :

1. **Le renforcement des capacités techniques des acteurs** : le plan d’action a accordé une place importante aux acteurs que sont les OPA, les fabricants et distributeurs d’intrants et d’équipements agricoles, les transformateurs des produits agricoles, les services de vulgarisation agricole. Même si ces acteurs possèdent déjà quelques connaissances dans le domaine des intrants et des équipements agricoles, il demeure que leur professionnalisation sera d’une grande utilité pour impulser la mise en œuvre du plan d’action. Des propositions concrètes sont faites en la matière dans le plan d’action, mais elles peuvent être encore renforcées.
2. **La mise en place des organes de pilotage et de coordination de la Stratégie et du plan d’action** : ces organes doivent être créés de façon formelle par le MARHASA. Plus important encore, ils doivent se réunir selon la périodicité indiquée dans les textes qui régissent leurs modes de fonctionnement.
3. **La mise en place d’un système de suivi-évaluation fonctionnel** : sans un tel système, le plan d’action sera soumis à un pilotage à vue. Ce système de suivi-évaluation aidera à mettre à jour et pérenniser les données sur les intrants et les équipements agricoles. L’étude diagnostique (Volume 1) a relevé des insuffisances sur la collecte et la tenue des statistiques sur les intrants et équipements agricoles. Ces insuffisances peuvent maintenant être corrigées à travers la mise en œuvre du plan d’action.
4. **L’établissement de la situation de référence** : le plan d’action a prévu que soient mesurés les progrès dans l’utilisation à grande échelle des intrants et des équipements agricoles. Il contient également un plan de mesure de la performance. Or, l’évolution vers les progrès ne peut être mesurée que lorsque l’on connaît au départ la situation de référence. Il est recommandé de réaliser une étude complète sur la valeur initiale de tous les indicateurs de résultats du plan d’action. Une telle étude peut paraitre lourde, mais elle rendra d’énormes services à tous les acteurs impliqués dans l’utilisation des intrants et des équipements agricoles.
5. **La capitalisation des études réalisées** : le diagnostic (Volume 1) fait du secteur des intrants et des équipements agricoles a aussi révélé l’existence de nombreuses études réalisées sur cette même question (engrais, semences, pesticides, matériel agricole). Ces études sont parfois méconnues, ou les recommandations qui en sont issues ne sont pas suivies d’effet. Le risque pour le MARHASA est d’avoir à entreprendre de nouvelles études sur les mêmes sujets alors qu’au maximum leur actualisation suffirait. Il est donc recommandé au MARHASA de mettre un accent particulier sur la valorisation des études réalisées, notamment celles portant sur les intrants et les équipements agricoles
6. **La promotion du secteur des intrants et équipements agricoles au niveau sous – régional :** Le Burkina Faso devrait poursuivre ses efforts pour une contribution plus significative à la promotion du secteur des intrants et des équipements agricoles au niveau sous-régional.

# CONCLUSION

Le présent Plan d’action découle d’un long processus qui a consisté dans un premier temps à faire le Diagnostic de la situation des intrants et des équipements agricoles et dans un second temps à définir la Stratégie dans le domaine des intrants et des équipements agricoles. Cette méthodologie séquentielle a permis d’identifier les facteurs favorables à l’accroissement de la productivité et de la production agricoles. Un élément essentiel de la réussite de ce Plan d’action réside dans la volonté affichée par le MARHASA de rehausser le niveau d’utilisation des intrants et des équipements agricoles. Toutefois, pour que ce plan d’action produise effectivement les effets attendus, il importe de créer un climat de confiance entre l’Etat, les PTF, les OPA, les institutions financières, les fabricants, fournisseurs et distributeurs d’intrants et d’équipements agricoles. Le plan d’action contribuera, entre autres, à assainir et améliorer de façon globale le climat des affaires en matière d’intrants et d’équipements agricoles. Le coût global est estimé à 16,910 milliards de FCFA sur 5 ans, soit un coût moyen annuel de 3,382 milliards. La réalisation d’un tel investissement est susceptible de répondre à l’objectif de la SCADD défini pour le secteur rural, atteindre un taux de croissance de 10,7%.

# ANNEXES

# ANNEXE 1 : SCHEMA DE PROGRAMMATION DES ACTIVITES

| **Objectifs spécifiques** | **Résultats attendus** | **Indicateurs de rendement** | **Activités** | **Acteur principal** | **Acteurs associés** | **Années** | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **An 1** | **An 2** | **An 3** | **An 4** | **An 5** |
| **Axe stratégique 1 : Développement de la demande en intrants et équipements agricoles** | | | | |  |  |  |  |  |  |
| **Objectif spécifique 1.1** : Rendre disponibles et accessibles les informations sur les intrants et équipements agricoles | Une base de données est constituée sur la production, la distribution et l’utilisation des intrants et équipements agricoles | Taux d’appréciation des utilisateurs de la base de données | Mettre en place au sein de la DGPV une base de données sur la production, la distribution et l’utilisation des intrants et équipements agricoles | DGPV | DGESS  DGPER  opérateurs privés | X | X |  |  |  |
| Des informations commerciales fiables sur les marchés des intrants et d’équipements agricoles sont mises à la disposition des producteurs agricoles | Types et qualité d’informations collectées et diffusées | Mettre en place un observatoire national sur le marché des intrants et équipements agricoles | DGPER | DGPV  DGESS  opérateurs privés | X | X |  |  |  |
| Organiser des rencontres d’échanges entre les gestionnaires des SIM, les OPA et les fournisseurs et fabricants d’intrants et d’équipements agricoles | DGPER | DGPV  DGESS  DGFOMR  opérateurs privés SONAGESS  CNA  CPF | X | X | X | X | X |
| **Objectif spécifique 1.2** : Renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles en achat d’intrants et d’équipements agricoles et en techniques de négociation | Les OPA sont formées et sont capables de négocier l’achat des intrants et d’équipements agricoles aux meilleures conditions possibles | Nombre d’OPA formées  Nombre de contrats d’achat signés  Taux d’amélioration des aptitudes en négociation des OPA formées | Faciliter des ateliers de renforcement des capacités commerciales des OPA | DGPER | DGPV  DGFOMR  opérateurs privés CNA  CPF | X | X | X | X | X |
| Des partenariats dynamiques sont créés entre les OPA et les institutions financières nationales pour le financement des intrants et équipements agricoles | Degré de confiance entre les OPA, les associations de commerçants et les institutions financières | Créer des plateformes de dialogue entre OPA, associations de commerçants et partenaires (institutions financières, transporteurs, etc. | DGPER | DGPV  DGFOMR  opérateurs privés  CNA  CPF | X | X |  |  |  |
|  |  | Favoriser la conclusion de protocoles d’accord entre les OPA, les associations de commerçants et les institutions financières nationales pour le financement des intrants et équipements agricoles | DGPER | DGPV  DGFOMR opérateurs privés  CNA  CPF  Banques, IMF | X | X | X | X | X |
| **Objectif spécifique 1.3** : Développer la transformation et la commercialisation des produits agricoles | Les produits agricoles sont transformés et assurés de débouchés commerciaux sûrs | Nombre d’unités nationales de stockage et de transformation des produits agricoles installées | Faciliter l’installation d’unités nationales destockage et de première transformation par des incitations fiscales et facilités d’accès au crédit | DGPER | DGPV  FIAB  CNA  CPF  Banques, IMF | X | X | X | X | X |
| Renforcer les capacités des OPA en stockage, transformation et commercialisation des produits agricoles | DGPER | DGPV  FIAB  CNA  CPF | X | X | X | X | X |
| Les revenus des producteurs sont accrus | Taux d’accroissement des revenus | Faciliter la mise en marché des produits agricoles transformés | DGPER | DGPV  SONAGESS  FIAB  CNA  CPF | X | X | X | X | X |
| Des surplus de revenus sont dégagés pour le financement des achats d’intrants et équipements agricoles | Taux de financement des achats d’intrants et d’équipements agricoles à partir des surplus de revenus | Améliorer la qualité et la compétitivité des produits agricoles transformés | DGPER | DGPV  SONAGESS  FIAB  CNA  CPF |  |  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif spécifique 1.4.** : Améliorer les systèmes de financement des achats d’intrants et d’équipements agricoles | L’octroi de crédits intrants et équipements agricoles aux producteurs agricoles ainsi qu’aux revendeurs d’intrants et d’équipements agricoles par les banques commerciales est accru | Taux d’accroissement des crédits intrants et équipements agricoles octroyés | Lancer une campagne de promotion destinée aux banques nationales pour dynamiser l’investissement en milieu agricole | DGPER | DGPV  DCPM  Banques, IMF  CNA  CPF | X | X |  |  |  |
| Etudier la possibilité de réduire certains taux ou certaines taxes pour les banques nationales accordant des crédits aux intrants et équipements agricoles | DGPER | DGESS  DAF  MEF  DGPV | X |  |  |  |  |
| Faciliter l’accès au micro-crédit | DGPER | DGPV  Banques, IMF  CNA  CPF | X | X | X | X | X |
| Promouvoir l’épargne intrants et équipements agricoles | DGPER | DGPV  CNA | X | X | X | X | X |
| Mettre en place l’assurance agricole | DGESS | DGPV  DGPER  CNA  CPF |  | X | X | X | X |
| **Axe stratégique 2 : Développement de l’offre d’intrants et d’équipements agricoles** | | | | |  |  |  |  |  |  |
| **Objectif spécifique 2.1** : Accroître les capacités des unités nationales de production d’intrants et d’équipements agricoles | Le niveau de production d’intrants et d’équipements agricoles est rehaussé | Etudes de faisabilité d’accroissement des capacités de production d’intrants et de matériel agricoles | Réaliser des études de faisabilité sur l’accroissement des capacités nationales de production d’intrants et d’équipements agricoles | DGPV | DGPER  DGESS | X |  |  |  |  |
| Taux d’accroissement de capacités des unités nationales de production d’intrants et de matériel agricoles | Encourager la production nationale d’intrants et d’équipements agricoles | DGPV | DGPER | X | X | X | X | X |

| **Objectifs spécifiques** | **Résultats attendus** | **Indicateurs de rendement** | **Activités** | **Acteur principal** | **Acteurs associés** | **Années** | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **An 1** | **An 2** | **An 3** | **An 4** | **An 5** |
| **Objectif spécifique 2.2** : Stimuler la création de nouvelles unités de production d’intrants et d’équipements agricoles | Des investisseurs potentiels sont identifiés | Effectif et types d’investisseurs potentiels identifiés | Réaliser une étude sur l’identification des investisseurs potentiels | DGPV | DGPER  DGESS | X |  |  |  |  |
| Des incitations à l’investissement dans la production d’intrants et d’équipements agricoles sont accordées aux investisseurs potentiels | Nature et montant des incitations accordées | Octroyer des incitations financières aux producteurs d’intrants et d’équipements agricoles | DGPER | DGESS  DAF  MEF  DGPV |  | X | X | X | X |
| **Objectif spécifique 2.3** : Améliorer l’accessibilité des producteurs agricoles aux intrants et équipements agricoles | Des types, formulations, conditionnements et formats adaptés d’intrants et d’équipements agricoles sont mis à la disposition des producteurs agricoles | Nombre de nouveaux types, formulations, conditionnements et formats adaptés d’intrants et d’équipements agricoles offerts | Encourager les distributeurs à mettre en vente des petits conditionnements et formats adaptés d’intrants et d’équipements agricoles | DGPV | Opérateurs privés | X | X | X | X | X |
| Des fournisseurs potentiels sont identifiés | Nombre et types de fournisseurs potentiels identifiés | Réaliser une étude sur l’identification des fournisseurs potentiels d’intrants et d’équipements agricoles | DGPV | DGPER  DGESS  Opérateurs privés | X |  |  |  |  |
| **Objectif spécifique 2.4** : Promouvoir les investissements dans l’approvisionnement en intrants et équipements agricoles | Des incitations sont accordées aux fournisseurs potentiels | Nature et montant des incitations accordées aux fournisseurs potentiels | Identifier au niveau international, avec l’appui des PTF, des fournisseurs potentiels | DGPV | DGPER  DGESS  CNA  PTF | X |  |  |  |  |
| Offrir des incitations à l’investissement national | DGPER | DGPV  DAF  MEF MCIA | X | X | X | X | X |

| **Objectifs spécifiques** | **Résultats attendus** | **Indicateurs de rendement** | **Activités** | **Acteur principal** | **Acteurs associés** | **Années** | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **An 1** | **An 2** | **An 3** | **An 4** | **An 5** |
| **Axe stratégique 3 : Amélioration de l’environnement politique, technique, législatif et réglementaire des intrants et d’équipements agricoles** | | | | |  |  |  |  |  |  |
| **Objectif spécifique 3.1** : Mettre en œuvre des actions de promotion des intrants et des équipements agricoles | L’utilisation rationnelle des intrants et des équipements agricoles par les producteurs agricoles est mieux connue | Taux d’utilisation des bonnes pratiques en matière d’intrants et d’équipements agricoles | Lancer une campagne d’information sur l’utilisation rationnelle des intrants et équipements agricoles | DGPV | DCPM  DGPER | X | X |  |  |  |
| La consommation d’intrants et d’équipements agricoles par les producteurs agricoles est accrue | Taux d’accroissement de la consommation d’intrants et d’équipements agricoles | Soutenir l’utilisation à grande échelle des intrants et équipements agricoles | DGPV | DGPER | X | X | X | X | X |
| **Objectif spécifique 3.2** : Assurer le contrôle des intrants et des équipements agricoles par l’adoption et/ou l’application de textes législatifs et réglementaires | Les normes et contrôles de qualité des intrants et des équipements agricoles sont respectés | Cadre normatif national des intrants et équipements agricoles est adopté et mis en œuvre | Développer un cadre normatif portant sur les intrants et les équipements agricoles | DGPV | DGPER  MICA |  | X |  |  |  |
| Les cas de fraudes et contrefaçons sur les intrants et matériel agricoles sont réduits | Taux de réduction des fraudes et contrefaçons sur les intrants et matériel agricoles | Renforcer les capacités des laboratoires et services compétents de contrôle des intrants agricoles et des équipements agricoles | DGPV | MICA |  | X | X | X |  |
| **Axe stratégique 4 : Amélioration des mécanismes d’approvisionnement et de distribution des intrants et des équipements agricoles** | | | | |  |  |  |  |  |  |
| **Objectif spécifique 4.1** : Renforcer les réseaux de distributeurs d’intrants et d’équipements agricoles | La disponibilité locale des intrants et équipements agricoles est accrue | Taux d’amélioration de la disponibilité locale d’intrants et équipements agricoles | Organiser des rencontres d’échanges entre les distributeurs locaux, les fabricants d’intrants et équipements agricoles et les utilisateurs | DGPV | DGPER  DGFOMR  opérateurs privés CNA  CPF | X | X | X | X | X |
| Un fonds national de financement des achats d’intrants et équipements agricoles est mis en place | Fonds mis en place et fonctionnel | Faciliter la mise en place d’un fonds national de financement des achats d’intrants et équipements agricoles | DGPV | DAF  MEF  DGPER | X | X |  |  |  |
| **Objectifs spécifiques** | **Résultats attendus** | **Indicateurs de rendement** | **Activités** | **Acteur principal** | **Acteurs associés** | **Années** | | | | |
| **An 1** | **An 2** | **An 3** | **An 4** | **An 5** |
| **Objectif spécifique 4.2** : Renforcer les réseaux de distributeurs d’intrants et d’équipements agricoles | Le système de warrantage est appliqué par les institutions financières nationales | Système de warrantage mis en place et fonctionnel | Développer les systèmes d’épargne intrants et équipements agricoles, et de warrantage | DGFOMR | DGPV  DGPER | X | X | X | X | X |
| **Objectif spécifique 4.3.** : Promouvoir la mise place de la centrale d’approvisionnement en intrants et matériel agricoles | La centrale d’achats d’intrants et d’équipements agricoles est fonctionnelle | Textes réglementaires portant création, attributions et fonctionnement de la centrale d’achat d’intrants et d’équipements agricoles | Mettre en application les recommandations de l’étude sur la Centrale d’approvisionnement en intrants et matériel agricoles (CAIMA)  Encourager le partenariat public-privé en vue de l’opérationnalisation de la CAIMA | DGPV | DGPER  DGESS  MICA  DAF | X | X | X | X | X |
|  | X | X | X | x |
| **Axe stratégique 5 : Renforcement des capacités de la recherche et la liaison recherche-développement** | | | | | | | | | | |
| **Objectif 5.1. :** Développer de nouvelles technologies agricoles | De nouvelles variétés de semences, des formules d’engrais et de nouveaux équipements adaptés sont mis au point par la recherche | Nouvelles variétés de semences, formules d’engrais et nouveaux équipements adaptés créés par la recherche | Adopter et mettre en application des thèmes de recherche sur les nouvelles variétés de semences, des formules d’engrais et de nouveaux équipements adaptés | DGPV | CNRST  INERA | X | X | X | X | X |
| Mettre en place une plate-forme fonctionnelle d’échanges entre les agents de la DGPV et les chercheurs de l’INERA | DGPV | CNRST  INERA | X | X | X | X | X |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif 5.2. :** Promouvoir l’utilisation à grande échelle des nouvelles technologies agricoles | Les innovations techniques sont adoptées par les producteurs  La productivité agricole est accrue | Taux d’adoption des innovations techniques par les producteurs  Taux d’accroissement des rendements agricoles | Elaborer et diffuser des fiches techniques sur l’utilisation des nouvelles variétés de semences, des formules d’engrais et de nouveaux équipements adaptés après des tests de démonstration en milieu réel | DGPV | CNRST  INERA | X | X | X | X | X |
| Former les producteurs à l’utilisation des nouvelles variétés de semences, des formules d’engrais et de nouveaux équipements adaptés suivi d’une vulgarisation et d’un appui-conseil appropriés | DGPV | CNRST  INERA  DGFOMR | X | X | X | X | X |
| **Axe stratégique6 : Pilotage et coordination de la Stratégie et du plan d’action** | | | | |  |  |  |  |  |  |
| **Objectif spécifique 6.1** : Assurer un pilotage et une coordination efficaces du système d’approvisionnement et de distribution des d’intrants et d’équipements agricoles | L’efficacité de l’approvisionnement et de la distribution des intrants et équipements agricoles est améliorée | Taux de satisfaction des producteurs agricoles | Mettre en place des organes de pilotage et de coordination de la Stratégie et du Plan d’action | DGPV | DGESS  DGPER  DGADI  DGFOMR  opérateurs privés CNA  CPF | X |  |  |  |  |
| Tenir régulièrement les réunions statutaires des organes de pilotage et de coordination de la Stratégie et du Plan d’action | DGPV | DGESS  DGPER  DGFOMR  DGADI  opérateurs privés | X | X | X | X | X |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif spécifique 6.2** : Mettre en œuvre une stratégie opérationnelle de communication sur les intrants et équipements agricoles | Des campagnes de promotion des intrants et équipements agricoles sont réalisées | Stratégie opérationnelle de communication disponible | Elaborer et adopter une stratégie opérationnelle de communication du plan d’action | DCPM | DGPV  DCPM | X | X | X | X | X |
| Organiser annuellement des campagnes de promotion des intrants et équipements agricoles | DGPV | DCPM | X | X | X | X | X |
| **Objectif spécifique 6.3** : Mettre en place un système fonctionnel de suivi-évaluation sur les intrants et équipements agricoles | Un système de suivi-évaluation efficace est mis en place et fonctionnel | Manuel de suivi-évaluation disponible | Elaborer et mettre en œuvre un manuel de suivi-évaluation du plan d’action | DGPV | DGESS  DGPER | X | X | X | X | X |
| Renforcer les capacités des cadres en suivi-évaluation | DGPV | DGPER  DGESS | X |  |  |  |  |

# ANNEXE 2 : PLAN DE MESURE DE LA PERFORMANCE

| **Objectifs spécifiques** | **Résultats attendus** | **Indicateurs de rendement** | **Sources des données** | **Méthode de collecte des données** | **Fréquence de collecte des données** | **Responsable de la collecte des données** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Axe stratégique 1 : Développement de la demande en intrants et équipements agricoles** | | | | | | |
| **Objectif spécifique 1.1** : Rendre disponibles et accessibles les informations sur les intrants et équipements agricoles | Une base de données est constituée sur la production, la distribution et l’utilisation des intrants et équipements agricoles | Une base de données sur la production, la distribution et l’utilisation des intrants et équipements agricoles | * Rapports d’enquêtes * Rapports d’activités du MARHASA * Site web du MARHASA | * Enquêtes d’opinion * Lecture des rapports d’activités et du site web du MARHASA | * Ponctuelle * Hebdomadaire * Annuelle | Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d’action (DGPV) |
| Des informations commerciales fiables sur les marchés des intrants et d’équipements agricoles sont mises à la disposition des producteurs agricoles | Types et qualité d’informations collectées et diffusées | * Rapports d’enquêtes * Rapports d’activités du MARHASA * Site Web du MARHASA | * Enquêtes d’opinion * Lecture des rapports d’activités et du site web du MARHASA | * Ponctuelle * Hebdomadaire * Annuelle |
| **Objectif spécifique 1.2** : Renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles en achat d’intrants et d’équipements agricoles et en techniques de négociation | Les OPA sont formées et sont capables de négocier l’achat des intrants et d’équipements agricoles aux meilleures conditions possibles | Nombre d’OPA formées  Nombre de contrats d’achat signés  Taux d’amélioration des aptitudes en négociation des OPA formées | * Rapports d’activités du MARHASA * Site Web du MARHASA * Rapports des OPA | * Lecture des rapports d’activités et du site web du MARHASA * Lecture des rapports des OPA | * Hebdomadaire * Annuelle * Annuelle | Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d’action (DGPV) |
| Des partenariats dynamiques sont créés entre les OPA et les institutions financières nationales pour le financement des intrants et équipements agricoles | Nombre de protocoles ou de conventions de partenariats signés entre les OPA et les institutions financières régionales | Rapports d’enquêtes | Enquêtes d’opinion | Ponctuelle |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif spécifique 1.3** : Développer la transformation et la commercialisation des produits agricoles | Les produits agricoles sont transformés et assurés de débouchés commerciaux sûrs | -Nombre d’unités nationales fonctionnelles de stockage et de transformation des produits agricoles installées  - Quantité de produits agricoles transformés et commercialisés | * Rapports d’activités du MARHASA * Site Web du MARHASA | Lecture des rapports d’activités et du site web du MARHASA | * Hebdomadaire * Annuelle | Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d’action (DGPV) |
| Les revenus des producteurs sont accrus | Taux d’accroissement des revenus | Rapports d’études | Etudes spécifiques | Ponctuelle |
| Des surplus de revenus sont dégagés pour le financement des achats d’intrants et équipements agricoles | Valeur des intrants et d’équipements agricoles acquis à partir des surplus de revenus | Rapports d’études | Etudes spécifiques | Ponctuelle | Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d’action (DGPV) |
| **Objectif spécifique 1.4**. : Améliorer les systèmes de financement des achats d’intrants et d’équipements agricoles | L’octroi de crédits intrants et équipements agricoles aux producteurs agricoles ainsi qu’aux revendeurs d’intrants et d’équipements agricoles par les banques commerciales est accru | nombre de producteurs ayant bénéficié | Rapports des banques et institutions financières nationales | Lecture des rapports des banques et institutions financières nationales | Annuelle | Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d’action (DGPV) |
| **Axe stratégique 2 : Développement de l’offre d’intrants et d’équipements agricoles** | | | | | | |
| **Objectif spécifique 2.1** : Accroître les capacités des unités nationales de production d’intrants et d’équipements agricoles | Le niveau de production d’intrants et d’équipements agricoles est rehaussé | Taux d’accroissement de la production d’intrants et d’équipements agricoles des unités nationales | Rapports d’études | Etudes spécifiques | Ponctuelle | Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d’action (DGPV) |
| Taux d’accroissement de capacités des unités nationales de production d’intrants et de matériel agricoles | * Rapports d’activités du MARHASA * Site Web du MARHASA | Lecture des rapports d’activités et du site web du MARHASA | * Hebdomadaire * Annuelle |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif spécifique 2.2** : Stimuler la création de nouvelles unités de production d’intrants et d’équipements agricoles | Des investisseurs potentiels sont identifiés | nombre et types d’investisseurs potentiels identifiés | | * Rapports d’activités du MARHASA * Site Web du MARHASA | Lecture des rapports d’activités et du site web du MARHASA | | * Hebdomadaire * Annuelle | Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d’action (DGPV) |
| Des incitations à l’investissement dans la production d’intrants et d’équipements agricoles sont accordées aux investisseurs potentiels | Nature et montant des incitations accordées | | Accords signés | Lecture des rapports d’activités et du site web du MARHASA | | * Hebdomadaire * Annuelle |
| **Objectif spécifique 2.3** : Améliorer l’accessibilité des producteurs agricoles aux intrants et équipements agricoles | Des types, formulations, conditionnements et formats adaptés d’intrants et d’équipements agricoles sont mis à la disposition des producteurs agricoles | Nombre de nouveaux types, formulations, conditionnements et formats adaptés d’intrants et d’équipements agricoles offerts | | * Bulletins d’information des producteurs agricoles * Documents de vulgarisation | Lecture des rapports d’activités et du site web du MARHASA | | * Hebdomadaire * Annuelle | Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d’action (DGPV) |
| Lecture des rapports d’activités et du site web du MARHASA | | * Hebdomadaire * Annuelle |
| Des fournisseurs potentiels sont identifiés | Nombre et types de fournisseurs potentiels identifiés | | Rapports d’activités du MARHASA  Site Web du MARHASA | Lecture des rapports d’activités et du site web du MARHASA | | * Hebdomadaire * Annuelle |
| **Objectif spécifique 2.4** : Promouvoir les investissements dans l’approvisionnement en intrants et équipements agricoles | Des incitations sont accordées aux fournisseurs potentiels | Nature et montant des incitations accordées aux fournisseurs potentiels | | Accords signés | Lecture des rapports d’activités et du site web du MARHASA | | * Hebdomadaire * Annuelle | Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d’action (DGPV) |
| **Axe stratégique 3 : Amélioration de l’environnement politique, technique, législatif et réglementaire des intrants et d’équipements agricoles** | | | | | | | | |
| **Objectif spécifique 3.1** : Mettre en œuvre des actions de promotion des intrants et des équipements agricoles | L’utilisation rationnelle des intrants et des équipements agricoles par les producteurs agricoles est mieux connue | | nombre de producteurs ayant pratiqué | Rapports d’activités du MARHASA  Site Web du MARHASA | | Lecture des rapports d’activités et du site web du MARHASA | * Hebdomadaire * Annuelle | Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d’action (DGPV) |
| La consommation d’intrants et d’équipements agricoles par les producteurs agricoles est accrue | | Taux d’accroissement de la consommation d’intrants et d’équipements agricoles | Rapports d’activités du MARHASA  Site Web du MARHASA | | Lecture des rapports d’activités et du site web du MARHASA | * Hebdomadaire * Annuelle |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif spécifique 3.2** : Assurer le contrôle des intrants et des équipements agricoles par l’adoption et/ou l’application de textes législatifs et réglementaires | Les normes et contrôles de qualité des intrants et des équipements agricoles sont respectés | Cadre normatif national des intrants et équipements agricoles est adopté et mis en œuvre | * Rapports d’activités du MARHASA * Site Web du MARHASA * Comptes rendus du Conseil des Ministres * Journal Officiel * Rapports d’études spécifiques | * Lecture des rapports d’activités et du site web du MARHASA * Lecture des Comptes rendus du Conseil des Ministres et du Journal Officiel * Etudes spécifiques | * Hebdomadaire * Annuelle * Ponctuelle * Ponctuelle | Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d’action (DGPV) |
| Les cas de fraudes et contrefaçons sur les intrants et matériel agricoles sont réduits | Taux de réduction des fraudes et contrefaçons sur les intrants et matériel agricoles |
| **Axe stratégique 4 : Amélioration des mécanismes d’approvisionnement et de distribution des intrants et des équipements agricoles** | | | | | | |
| **Objectif spécifique 4.1 :** Renforcer les réseaux de distributeurs d’intrants et d’équipements agricoles | La disponibilité locale des intrants et équipements agricoles est accrue | Nombre de boutiques ou de magasins d’intrants et de matériels agricoles réalisés et fonctionnels au niveau local | * Bulletins d’information des producteurs agricoles * Documents de vulgarisation | Lecture des rapports d’activités et du site web du MARHASA | * Hebdomadaire * Annuelle | Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d’action (DGPV) |
| **Objectif spécifique 4.2**. : Mettre en œuvre des mécanismes financiers efficaces d’approvisionnement et de distribution des intrants et des équipements agricoles | Un fonds national de financement des achats d’intrants et équipements agricoles est mis en place | -Fonds mis en place et fonctionnel  -Montant des financements des achats d’intrants et équipements agricoles | * Rapports d’activités du MARHASA * Site Web du MARHASA * Comptes rendus du Conseil des ministres * Rapports du MEF | Lecture des rapports d’activités et du site web du MARHASA | * Hebdomadaire * Annuelle | Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d’action (DGPV) |
| Le système de warrantage est appliqué par les institutions financières nationales | -Nombre d’institutions financières nationales appliquant le système de warrantage  -Nombre de conventions signées entre les OPA et les institutions financières sur le warrantage | * Rapports d’activités du MARHASA * Site Web du MARHASA * Rapports des banques et institutions financières nationales * Rapports du MEF | * Lecture des rapports d’activités et du site web du MARHASA * Lecture des rapports des banques et institutions financières nationales | * Hebdomadaire * Annuelle |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif spécifique 4.3**. : Promouvoir la mise place de la centrale d’approvisionnement en intrants et matériel agricoles | La centrale d’achats d’intrants et d’équipements agricoles est fonctionnelle | Textes réglementaires portant création, attributions et fonctionnement de la centrale d’approvisionnement en intrants et matériels agricoles  -Quantité d’intrants et d’équipements acquis et distribuée | * Rapports d’activités du MARHASA * Site Web du MARHASA * Comptes rendus du Conseil des ministres | * Lecture des rapports d’activités et du site web du MARHASA * Lecture des Comptes rendus du Conseil des ministres | * Hebdomadaire * Annuelle * Ponctuelle | Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d’action (DGPV) |
| **Axe stratégique 5 : Renforcement des capacités de la recherche et la liaison recherche-développement** | | | | | | |
| **Objectif spécifique 5.1**. : développer de nouvelles technologies agricoles | De nouvelles variétés de semences, des formules d’engrais et de nouveaux équipements adaptés sont mis au point par la recherche | Nouvelles variétés de semences, formules d’engrais et nouveaux équipements adaptés créés par la recherche | Rapports du MRSI  Rapports d’activités du MARHASA  Site web du MARHASA | Lecture des rapports d’activités et du site web du MRSI  Lecture des rapports d’activités et du site web du MARHASA | * Hebdomadaire * Annuelle   Ponctuelle | Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d’action (DGPV) |
| **Objectif spécifique 5.2**. : promouvoir l’utilisation à grande échelle des nouvelles technologies agricoles | Les innovations techniques sont adoptées par les producteurs  La productivité agricole est accrue | Taux d’adoption des innovations techniques par les producteurs  Taux d’accroissement des rendements agricoles | Rapports du MRSI  Rapports d’activités du MARHASA Site web du MARHASA | Lecture des rapports d’activités et du site web du MRSI  Lecture des rapports d’activités et du site web du MARHASA | * Hebdomadaire * Annuelle   Ponctuelle | Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d’action (DGPV) |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Axe stratégique 6 : Pilotage et coordination de la Stratégie et du plan d’action** | | | | | | |
| **Objectif spécifique 6.1** : Assurer un pilotage et une coordination efficaces du système d’approvisionnement et de distribution des d’intrants et d’équipements agricoles | L’efficacité de l’approvisionnement et de la distribution des intrants et équipements agricoles est améliorée | Taux de satisfaction des producteurs agricoles | Rapports d’activités du MARHASA  Site Web du MARHASA  Rapports d’études spécifiques | Lecture des rapports d’activités et du site web du MARHASA | Hebdomadaire  Annuelle | Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d’action (DGPV) |
| **Objectif spécifique 6.2** : Mettre en œuvre une stratégie opérationnelle de communication sur les intrants et équipements agricoles | Des campagnes de promotion des intrants et équipements agricoles sont réalisées | Stratégie opérationnelle de communication disponible | Rapports d’activités du MARHASA  Site Web du MARHASA Articles de presse | Lecture des rapports d’activités et du site web du MARHASA | Hebdomadaire  Annuelle | Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d’action (DGPV) |
| **Objectif spécifique 6.3** : Mettre en place un système fonctionnel de suivi-évaluation sur les intrants et équipements agricoles | Un système de suivi-évaluation efficace est mis en place et fonctionnel | Manuel de suivi-évaluation disponible | Rapports d’activités du MARHASA  Site Web du MARHASA  Rapports d’études spécifiques | Lecture des rapports d’activités et du site web du MARHASA | Hebdomadaire  Annuelle | Cellule du suivi-évaluation de la Stratégie et du Plan d’action (DGPV) |

# ANNEXE 3 : COUT DETAILLE DU PLAN D’ACTION

| **Objectifs spécifiques** | | **Résultats** | | **Activités** | **Coût en millions FCFA** | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **An 1** | **An 2** | **An 3** | **An 4** | **An 5** | |
| **Axe stratégique 1 : Développement de la demande en intrants et équipements agricoles** | | | | | | | | |
| **Objectif spécifique 1.1** : Rendre disponibles et accessibles les informations sur les intrants et équipements agricoles | | Une base de données est constituée sur la production, la distribution et l’utilisation des intrants et équipements agricoles | Mettre en place au sein de la DGPV une base de données sur la production, la distribution et l’utilisation des intrants et équipements agricoles | 15 | 15 |  |  |  |
| Des informations commerciales fiables sur les marchés des intrants et d’équipements agricoles sont mises à la disposition des producteurs agricoles | Mettre en place un observatoire national sur le marché des intrants et équipements agricoles | 5 | 5 |  |  |  |
| Organiser des rencontres d’échanges entre les gestionnaires des SIM, les OPA et les fournisseurs et fabricants d’intrants et d’équipements agricoles | 20 | 10 | 10 | 10 | 10 |
| **Objectif spécifique 1.2** : Renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles en achat d’intrants et d’équipements agricoles et en techniques de négociation | | Les OPA sont formées et sont capables de négocier l’achat des intrants et d’équipements agricoles aux meilleures conditions possibles | Faciliter des ateliers de renforcement des capacités commerciales des OPA | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 |
| Des partenariats dynamiques sont créés entre les OPA et les institutions financières nationales pour le financement des intrants et équipements agricoles | Créer des plateformes de dialogue entre OPA, associations de commerçants et partenaires (institutions financières, transporteurs, etc. | 15 | 10 |  |  |  |
| Favoriser la conclusion de protocoles d’accord entre les OPA, les associations de commerçants et les institutions financières nationales pour le financement des intrants et équipements agricoles | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 |
| **Objectif spécifique 1.3** : Développer la transformation et la commercialisation des produits agricoles | | Les produits agricoles sont transformés et assurés de débouchés commerciaux sûrs | Faciliter l’installation d’unités nationales de stockage et de première transformation par des incitations fiscales et facilités d’accès au crédit  Renforcer les capacités des OPA en stockage, transformation et commercialisation des produits agricoles | 300  25 | 300  25 | 300  25 | 300  25 | 300  25 |
| Les revenus des producteurs sont accrus | Faciliter la mise en marché des produits agricoles transformés | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Des surplus de revenus sont dégagés pour le financement des achats d’intrants et équipements agricoles | Améliorer la qualité et la compétitivité des produits agricoles transformés | 50 | 50 | 50 | 50 | 50 |
| Objectif spécifique 1.4. : Améliorer les systèmes de financement des achats d’intrants et d’équipements agricoles | | L’octroi de crédits intrants et équipements agricoles aux producteurs agricoles ainsi qu’aux revendeurs d’intrants et d’équipements agricoles par les banques commerciales est accru | Lancer une campagne de promotion destinée aux banques nationales pour dynamiser l’investissement en milieu agricole | 20 | 20 |  |  |  |
| Etudier la possibilité de réduire certains taux ou certaines taxes pour les banques nationales accordant des crédits aux intrants et équipements agricoles | 10 |  |  |  |  |
| Faciliter l’accès au micro-crédit | 500 | 500 | 500 | 500 | 500 |
| Promouvoir l’épargne intrants et équipements agricoles | 25 | 25 | 25 | 25 | 25 |
| Mettre en place l’assurance agricole |  | 20 | 20 | 20 | 20 |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Axe stratégique 2 : Développement de l’offre d’intrants et d’équipements agricoles** | | | | | | | | |
| **Objectif spécifique 2.1** : Accroître les capacités des unités nationales de production d’intrants et d’équipements agricoles | Le niveau de production d’intrants et d’équipements agricoles est rehaussé | Réaliser des études de faisabilité sur l’accroissement des capacités nationales de production d’intrants et d’équipements agricoles | 45 |  |  |  |  |
| Encourager la production nationale d’intrants et d’équipements agricoles | 500 | 500 | 500 | 500 | 500 |
| **Objectif spécifique 2.2** : Stimuler la création de nouvelles unités de production d’intrants et d’équipements agricoles | Des investisseurs potentiels sont identifiés | Réaliser une étude sur l’identification des investisseurs potentiels | 45 |  |  |  |  |
| Des incitations à l’investissement dans la production d’intrants et d’équipements agricoles sont accordées aux investisseurs potentiels | Octroyer des incitations financières aux producteurs d’intrants et d’équipements agricoles |  | 250 | 250 | 250 | 250 |
| **Objectif spécifique 2.3** : Améliorer l’accessibilité des producteurs agricoles aux intrants et équipements agricoles | Des types, formulations, conditionnements et formats adaptés d’intrants et d’équipements agricoles sont mis à la disposition des producteurs agricoles | Encourager les distributeurs d’intrants et d’équipements agricoles à mettre en vente des petits conditionnements et formats | 25 | 25 | 25 | 25 | 25 |
| Des fournisseurs potentiels sont identifiés | Réaliser une étude sur l’identification des fournisseurs potentiels d’intrants et d’équipements agricoles | 45 |  |  |  |  |
| **Objectif spécifique 2.4** : Promouvoir les investissements dans l’approvisionnement en intrants et équipements agricoles | Des incitations sont accordées aux fournisseurs potentiels | Identifier au niveau international, avec l’appui des PTF, des fournisseurs potentiels | 10 |  |  |  |  |
| Offrir des incitations à l’investissement national | 250 | 250 | 250 | 250 | 250 |

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Axe stratégique 3 : Amélioration de l’environnement politique, technique, législatif et réglementaire des intrants et d’équipements agricoles** | | | | | | | |
| **Objectif spécifique 3.1** : Mettre en œuvre des actions de promotion des intrants et des équipements agricoles | L’utilisation rationnelle des intrants et des équipements agricoles par les producteurs agricoles est mieux connue | Lancer une campagne d’information sur l’utilisation rationnelle des intrants et équipements agricoles | 25 | 25 |  |  |  |
| La consommation d’intrants et d’équipements agricoles par les producteurs agricoles est accrue | Soutenir l’utilisation à grande échelle des intrants et équipements agricoles | 75 | 75 | 75 | 75 | 75 |
| **Objectif spécifique 3.2** : Assurer le contrôle des intrants et des équipements agricoles par l’adoption et/ou l’application de textes législatifs et réglementaires | Les normes et contrôles de qualité des intrants et des équipements agricoles sont respectés | Développer un cadre normatif portant sur les intrants et les équipements agricoles |  | 45 |  |  |  |
| Les cas de fraudes et contrefaçons sur les intrants et matériel agricoles sont réduits | Renforcer les capacités des laboratoires et services compétents de contrôle des intrants agricoles et des équipements agricoles |  | 100 | 100 | 100 |  |
| **Axe stratégique 4 : Amélioration des mécanismes d’approvisionnement et de distribution des intrants et des équipements agricoles** | | | | | | | |
| **Objectif spécifique 4.1** : Renforcer les réseaux de distributeurs d’intrants et d’équipements agricoles | La disponibilité locale des intrants et équipements agricoles est accrue | Organiser des rencontres d’échanges entre les distributeurs locaux, les fabricants d’intrants et équipements agricoles et les utilisateurs | 25 | 25 | 25 | 25 | 25 |
| **Objectif spécifique 4.2**. : Mettre en œuvre des mécanismes financiers efficaces d’approvisionnement et de distribution des intrants et des équipements agricoles | Un fonds national de financement des achats d’intrants et équipements agricoles est mis en place | Faciliter la mise en place d’un fonds national de financement des achats d’intrants et équipements agricoles | 2 000 | 2 000 |  |  |  |
| Le système de warrantage est appliqué par les institutions financières nationales | Développer les systèmes d’épargne intrants et équipements agricoles, et de warrantage | 50 | 50 | 50 | 50 | 50 |

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif spécifique 4.3**. : Promouvoir la mise place de la centrale d’approvisionnement en intrants et matériel agricoles | La centrale d’approvisionnement en intrants et matériel agricoles est fonctionnelle | Mettre en application les recommandations de l’étude sur la Centrale d’approvisionnement en intrants et matériel agricoles (CAIMA) | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Encourager le partenariat public-privé en vue de l’opérationnalisation de la CAIMA | 25 | 25 | 25 | 25 | 25 |
| **Axe stratégique 5 : Renforcement des capacités de la recherche et la liaison recherche-développement** | | | | | | | |
| **Objectif spécifique 5.1. :** Développer de nouvelles technologies agricoles | De nouvelles variétés de semences, des formules d’engrais et de nouveaux équipements adaptés sont mis au point par la recherche | Adopter et mettre en application des thèmes de recherche sur les nouvelles variétés de semences, des formules d’engrais et de nouveaux équipements adaptés | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Mettre en place une plate-forme fonctionnelle d’échanges entre les agents de la DGPV et les chercheurs de l’INERA | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 |
| **Objectif spécifique 5.2. :** Promouvoir l’utilisation à grande échelle des nouvelles technologies agricoles | Les innovations techniques sont adoptées par les producteurs  La productivité agricole est accrue | Elaborer et diffuser des fiches techniques sur l’utilisation des nouvelles variétés de semences, des formules d’engrais et de nouveaux équipements adaptés après des tests de démonstration en milieu réel | 25 | 25 | 25 | 25 | 25 |
| Former les producteurs à l’utilisation des nouvelles variétés de semences, des formules d’engrais et de nouveaux équipements adaptés suivi d’une vulgarisation et d’un appui-conseil appropriés | 25 | 25 | 25 | 25 | 25 |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Axe stratégique 6 : Pilotage et coordination de la Stratégie et du plan d’action** | | | | | | | | |
| **Objectif spécifique 6.1** : Assurer un pilotage et une coordination efficaces du système d’approvisionnement et de distribution des d’intrants et d’équipements agricoles | L’efficacité de l’approvisionnement et de la distribution des intrants et équipements agricoles est améliorée | | Mettre en place des organes de pilotage et de coordination de la Stratégie et du Plan d’action | 3 |  |  |  |  |
| Tenir régulièrement les réunions statutaires des organes de pilotage et de coordination de la Stratégie et du Plan d’action | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| **Objectif spécifique 6.2** : Mettre en œuvre une stratégie opérationnelle de communication sur les intrants et équipements agricoles | Des campagnes de promotion des intrants et équipements agricoles sont réalisées | | Elaborer et adopter une stratégie opérationnelle de communication du plan d’action | 20 | 10 | 10 | 10 | 10 |
| Organiser annuellement des campagnes de promotion des intrants et équipements agricoles | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 |
| **Objectif spécifique 6.3** : Mettre en place un système fonctionnel de suivi-évaluation sur les intrants et équipements agricoles | | Un système de suivi-évaluation efficace est mis en place et fonctionnel | Elaborer et mettre en œuvre un manuel de suivi-évaluation du plan d’action | 20 | 10 | 10 | 10 | 10 |
| Renforcer les capacités des cadres en suivi-évaluation | 10 | 5 | 5 | 5 | 5 |